

Citations des Journaux français

FRANCE.

PARIS, 27 septembre.

Aujourd'hui l'affluence des curieux était extrême, non-seulement en dehors du palais de la représentation nationale, mais encore dans les couloirs et dans les tribunes de la salle des séances. A l'extérieur, les flâneurs connus sous le nom proverbial de *badouins*, cette grande famille parisienne qui, comme l'illustre famille d'Agamemnon, ne finit jamais, attendait l'arrivée de M. Louis-Napoléon Bonaparte, l'élu des cinq départements. A l'intérieur, on attendait les deux discours de M. Lamartine et de M. Thiers annoncés dès hier par M. Marrast en façon de réclame parlementaire.

La réclame avait produit son effet; mais elle n'a réalisé que la moitié de ses promesses. M. Lamartine, ce grand pontife de l'idée, a seul pris la parole pour combattre l'amendement et défendre le principe d'une chambre unique. M. Thiers n'a point paru à la tribune. Il est juste de dire que M. Odilon Barrot a supérieurement bien suppléé à son silence. M. Lamartine était monté dans les nuages, lui M. Odilon Barrot est resté modestement sur la terre. L'un avait appuyé sur de brillantes théories ses arguments en faveur d'une chambre unique, l'autre n'a voulu argumenter que sur des faits un peu vulgaires; l'un veut, mais moins décevant et plus vrais en faveur des deux chambres.

S'il faut en croire M. Lamartine, ce qui domine en France et gouverne *partout* d'une manière absolue, c'est l'*unité* et l'*égalité*. Il ne faut rien voir en deçà ni au delà. S'il ne s'agissait partout que de certains articles de journaux, des discours d'apparat et des toasts à l'instar de celui du Châlet, nous serions de l'avis de M. Lamartine. Les idées et les paroles sont très-démocratiques en France; mais on est-il de même des intérêts des mœurs et des faits? Non assurément, et tout le prouve.

Nous pensons entièrement comme M. l'abbé Fayet, qui disait, dans une des dernières séances de l'Assemblée nationale, que notre pays, « loin d'être démocratique, est aristocratique, ou peu s'en faut. » Ce n'est donc point une chimère, comme le prétend M. Lamartine, de vouloir imposer à notre jeune république deux chambres qui auraient, selon lui, le tort « d'une forme aristocratique d'un autre temps. » — « Admettre le principe de deux chambres, s'est écrit M. Lamartine, ce serait aller au devant d'un péril conservateur. »

Evidemment l'illustre orateur, à l'aide d'un mot quelque peu précieux, visait à

l'effet. Entre deux périls, mieux vaudrait, selon nous, le péril conservateur des deux chambres que le péril démolisseur d'une chambre unique qui pourrait bien un jour dégénérer en dictature parlementaire, en Convention permanente; c'est aussi ce que penso M. Odilon Barrot et c'est ce qu'il a dit en des termes très-élevés, très-dignes, et sympathiquement accueillis dans une partie de l'Assemblée. « Organisons, s'écrie-t-il, un pouvoir, non pour démolir et détruire, mais pour édifier et consolider. »

L'orateur a terminé son discours, l'un des plus remarquables qu'il ait prononcés, depuis longtemps, par ces sages paroles :

« Tous les gouvernements, depuis cinquante ans, sont tombés pour avoir exagéré leur principe. Empire, restauration, dynastie de juillet, n'ont pu se maintenir et résister à leurs adversaires, parce qu'ils n'ont pas su résister à leurs propres tendances. En plaçant la nouvelle république dans ces conditions; en ne donnant pas à la démocratie un frein, d'autant plus réel, d'autant plus puissant que la démocratie est puissante et réelle, on lui ouvre la voie du regret et on assigne une date prochaine à sa perte. »

Mais il y avait parti pris. L'Assemblée a voté le principe d'une chambre unique, à la majorité de 530 voix contre 289.

— On a reçu aujourd'hui à Paris des nouvelles de Bade à la date du 25 septembre. Il paraît que le mouvement républicain de Struve est tout-à-fait isolé et se borne à un cercle très-restreint. Le canton du Lac n'a pas voulu participer au mouvement. Les corps francs ne sont appuyés ni par l'Oberland ni par l'Unterland. Ils sont composés de réfugiés allemands, français, italiens, en général fort disposés au massacre et au pillage. Struve surtout met à contribution tous ceux chez lesquels il espère trouver de l'argent. Le quartier-général de ce chef de bande était le 22 à Mûschheim.

On a vu des Prussiens dans le voisinage de Strasbourg. On assure que le général Humann a déjà dispersé le gros des insurgés. Liewenfels a, dit-on, été fait prisonnier; mais Struve s'est sauvé. Le gouvernement provisoire républicain s'est retiré sur le territoire suisse. On espère que le vorort va prendre des mesures pour que ce jeu révolutionnaire ne se renouvelle plus.

— La proposition faite à l'Assemblée nationale de Francfort d'adresser au peuple allemand une proclamation au sujet des derniers événements, a été repoussée le 13 par une majorité de 197 voix contre 173.

— L'Assemblée nationale de Berlin a

manifesté une vive indignation à la nouvelle des scènes anarchiques de Francfort, et de la conspiration dont le gouvernement est parvenu à saisir les fils.

— Les nouvelles de la Hongrie sont graves. Dans la séance des députés de Pesth, il a été donné communication d'une lettre du comte Téliéki, annonçant que les forces supérieures dont le baron Jellachich dispose l'ont forcé d'abandonner successivement la défense de la Drave, de Kaniska, et de se retirer à Kesztychly. Le soir, les députés ont été informés que le comte Téliéki trahissait la cause hongroise, allait au devant de Jellachich, lui faisait préparer des vivres, des logements, refusait de combattre, et déclarait que si on ne lui obéissait pas il passerait du côté du baron.

L'archiduc Etienne a été prié de se rendre au camp, et de prendre le commandement. S. A. I. a accepté avec empressement, et est parti le 17. Jellachich, qui a commencé avec 800 hussards, a maintenant 100,000 hommes, dont 30,000 de bonnes troupes: le reste est mal armé. Les Hongrois ont 56,000 hommes, dont beaucoup de cavalerie, mais les Croates ont une artillerie plus nombreuse que celle de leurs adversaires.

— On écrit de Pesth, le 19 septembre, que le comte Edwécichy s'est mis en marche à la tête de 30,000 gardes nationaux contre les Croates. Les Français et les Polonais qui se trouvent dans cette ville ont reçu l'autorisation de former un corps à part sous le drapeau français. Ils porteront l'uniforme des gardes nationaux français.

— On nous écrit de Rome, le 17 septembre :

« La composition du ministère Rossi a subi quelques modifications: la voici telle qu'elle a été publiée officiellement hier soir :

« Le cardinal Soglio, secrétaire-d'Etat, ministre des affaires étrangères, président du conseil; le comte Rossi, ministre de l'instruction publique; l'avocat Cicognani, ministre de grâce et justice; le professeur Montanari, ministre du commerce; le duc de Rignano, ministre des travaux publics, et par intérim de la guerre; le comte Guarini, ministre sans portefeuille: M. Righetti, substitut pour les finances.

« Il n'est point question de la police. Il avait été proposé de réunir ce département à celui de l'intérieur. On paraît avoir renoncé à ce projet, et probablement ce portefeuille sera donné au comte Guarini si l'ancien ministre Gallotti, en ce moment à Bologne, refuse d'entrer dans la nouvelle administration. »